

<p style="text-align: center;">LES CRITERES DEFINIS POUR UN ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET PAR LE Contrat Local d'Education Artistique SUD BOURGOGNE :</p>
--

Le comité de pilotage ne souhaite pas engager une démarche d'appel à projets officiel.
Une date butoir pour le dépôt des projets est fixée AU 20 JUIN 2011 pour les projets amorcés durant l'année 2011 ;
Les institutions, les acteurs locaux et les réseaux associatifs et culturels sont interpellés pour faire émerger les projets.
Les objectifs du CLEA sont énumérés dans le texte de convention actuellement en ligne à l'adresse suivante : <https://sites.google.com/site/cleasudbourgogne/organisation/contrat>

Les axes développés par le CLEA sont :

- Spectacle Vivant
- Image et patrimoine
- Land art et Paysage.

Les projets devront s'inscrire dans ces thématiques

Les critères retenus :

- Qualité artistique (intervenant) : l'expertise artistique sera réalisée par le comité de pilotage du CLEA
- Approche culturelle et artistique du territoire (liens avec les structures existantes, créations de parcours culturels et artistiques)
- Collaboration et irrigation du territoire
- Partage et transférabilité de l'action sur d'autres territoires du Pays Sud Bourgogne
- Nombre d'enfants ciblés et aspect intergénérationnel.
- Rayonnement du projet,
- durée (à l'opposé d'un simple atelier)

Qui peut déposer un projet ?

Tout porteur de projet respectant les critères cités ci dessus.
Les artistes peuvent être porteurs de projets dans la mesure où les projets auront été Co construits avec les acteurs locaux.

Financements :

Les porteurs de projets devront signaler le nom et le montant des sommes allouées par des Co financeurs. Toutefois aucun pourcentage spécifique n'est retenu. L'ambition du projet de territoire et l'implication des partenaires resteront les indicateurs les plus importants.

Echéancier ::

Dépôt des projets pour le 20 JUIN 2011

A ENVOYER à Mr Claude GRILLET Mairie de CLUNY 71250 CLUNY

Pièces administratives à fournir :

Présentation du porteur de projet

Les partenaires et leurs missions dans le projet

Description du projet (objectifs moyens mis en œuvre)

- *Nombre de personnes concernées par le projet (Scolaire, Extra scolaire, géographie concernée)*
- *âge du public concerné*
- *Rayonnement du projet sur le territoire*

CV des artistes

Budget

- *Ne sont pas pris en charge des cachets mais bien des interventions pédagogiques qui seront calculées sur la base de 54 euros TTC de l'heure.*
- *frais de déplacements : 0,30 euros du km.*

Critères d'évaluation retenus : (Qualitatif, quantitatif)